

Éligible CPF 241669
Niveau 4
Ministère chargé des
Sports et de la Jeunesse



Taux de réussite
2023 : 83 %

- Être responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel
- Assurer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Concevoir et conduire dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires des projets et des prestations d'animation sociale.
- Faciliter l'autonomie des personnes en prenant compte la dynamique propre à chaque groupe et/ou chaque individu

DESCRIPTION DU MÉTIER

L'animateur "animation sociale" accompagne les publics en rupture de lien social : personnes âgées, publics en situation de handicap (mental et/ou physique), jeunes en insertion, familles, mineurs délinquants, ...

Il organise ses activités dans le cadre de la structure qui l'emploie et des attentes de son public, depuis la programmation jusqu'à l'évaluation finale de son action.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (centres sociaux, associations de quartier, MJC,...), de collectivités locales, du secteur médico-social, de maisons de retraite, ou d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction d'État (collectivités territoriales, établissements hospitaliers, EHPAD...).

L'intervention de l'animateur "animation sociale" s'inscrit dans un processus global d'animation d'un groupe de personnes et dans le cadre d'un projet institutionnel à objet sanitaire, social, éducatif, ...



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des professionnels de l'animation à :

- Soutenir l'émergence de projets à caractère collectif ou individuel

Être responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel

- Assurer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Concevoir et conduire dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires des projets et des prestations d'animation sociale.

- Faciliter l'autonomie des personnes en prenant compte la dynamique propre à chaque groupe et/ou chaque individu



Plus d'infos sur
www.larouatiere.com

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La pédagogie mise en œuvre est constituée de cours magistraux, travaux de groupes, exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion, groupes d'analyse des pratiques professionnelles...

Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale avec la production orale.

Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis.

COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION :



- UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUS LIEUX ET TOUTES STRUCTURES
- UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE
- UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE
- UC4 : MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION SOCIALE

Le suivi des stagiaires est assuré lors des temps :

- d'Accompagnement des dossiers professionnels
- de Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP)
- de Guidance

CERTIFICATION



La certification est constituée d'épreuves écrites (dossiers) et d'une mise en situation professionnelle.

L'obtention partielle ou l'obtention intégrale du BREVET PROFESSIONNEL est validée par le certificateur : la DRAJES



ADMISSION CONDITIONS D'ACCÈS

Deux cas de figure possibles :

Justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures (1 mois 1/2) au moyen d'attestation d'expérience en qualité d'animateur délivrée par la ou les structures d'accueil

ET

Être titulaire du
PSC1 ou AFPS ou PSE1/2 ou
AFGSU ou STT

OU BIEN

Il est possible d'être dispensé de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle en étant titulaire d'une des qualifications suivantes :

- BAPAAT ; BPJEPS ; BAFA ; BAFD
- Baccalauréat professionnel SPVL ou ASSP
- Brevet d'Études Professionnelles "Carrières sanitaires et sociales"
- Diplôme d'État AVS; AMP; ME; TISF
- Autres diplômes de niveau 3 dans le secteur social

DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur
une période de 12 mois.

La formation a lieu en alternance avec
l'entreprise pour une durée totale
de 1 715h soit 245 jours avec :

- 980h (soit 140 jours) en entreprise
- 735h (soit 105 jours) en centre de formation

MODALITÉS DE SÉLECTION

Examen des dossiers d'inscription
(parcours professionnel décrivant
les missions confiées, les capacités
acquises et les activités menées en
tant que professionnel ou bénévole
dans le domaine de l'animation)

Réunion d'information collective

Épreuve écrite de 2h00 portant sur un texte sur
l'actualité sociale permettant de montrer ses
compétences rédactionnelles autour d'une analyse
de cas

Entretien Oral de 20 minutes permettant de monter sa
motivation

INSCRIPTION

Dossier à télécharger sur le site : www.larouatiere.com

COÛTS ET FINANCEMENT

Voir les tarifs sur le site : www.larouatiere.com

- Plan de formation
- Aide individuelle à la formation
- CPF Transitions
- Compte Personnel de Formation
- FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes)
- Apprentissage

Nous vous rappelons que les démarches liées à certains types
de financements sont à effectuer environ 6 mois auprès de
votre employeur ou de vos référents Pôle Emploi/MLOA en
amont de l'entrée en formation

Contacts

Sophie RAYNAUD

Coordnatrice Pédagogique
sraynaud@larouatiere.com
04 68 60 58 41

Noémie DEJEAN

Secrétaire du pôle
ndejean@larouatiere.com
04 68 60 58 39

**Formation accessible à
l'apprentissage
CFA Sanitaire et Social**



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

Contact :
stephanie.cros@cfa-sanitaire-social.com